



REGLEMENT INTERIEUR DU CJF BADMINTON

- 1) Le présent règlement est applicable à tous membres du CJF Badminton. Ce règlement intérieur est un complément des statuts et du règlement intérieur du CJF et ne peut en aucun cas les remplacer.
- 2) Tout adhérent doit avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes.
- 3) Le CJF badminton est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBad). Il s'engage à se conformer entièrement aux statuts et règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de son Comité départemental.
- 4) Les joueurs doivent être licenciés pour pouvoir jouer au badminton. L'inscription au club ne sera effective qu'après avoir rendu un dossier d'inscription complet :
 - Formulaire fédéral de prise de licence
 - Questionnaire de santé + attestation en cas de renouvellement de licence au sein du CJF Badminton
 - Certificat médical en cas de première prise de licence
 - Règlement de la cotisation (si chèque : à l'ordre du CJF Badminton)
 - Coupon d'acceptation du règlement intérieur (ci-dessous)

Pour les nouveaux joueurs, 2 séances d'essais sont possibles. Au-delà, ils devront adhérer au CJF Badminton. Durant les séances d'essais, les joueurs devront être assurés personnellement et ne pourront en aucun cas se retourner contre le club.

Le nombre d'adhérents pourra être limité dans un premier temps afin d'éviter une trop forte affluence à chaque créneau.
- 5) Le montant de la cotisation est fixé par le bureau et est valable pour une saison sportive allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour tout nouveau licencié inscrit à compter du mois de janvier de la saison en cours, le montant de l'adhésion est fixé à la part FFBad + 60% de la part club

La licence réglée au CJF Badminton ne pourra pas être remboursée, ni partiellement, ni totalement, en cours de saison, et ce quelle que soit la raison invoquée.
- 6) De part leur affiliation à la FFBad, les membres du CJF Badminton bénéficient d'une assurance les couvrant en cas d'accident. Chaque licencié peut se référer au livret du licencié FFBad afin de s'informer sur l'assurance comprise dans sa licence (cf formulaire FFBad de prise de licence)
- 7) Les membres peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet à condition d'être autorisé par un membre du bureau. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur (à charge pour le membre de l'en informer). Pendant ces séances, l'invité sera couvert par son assurance personnelle.
- 8) Les volants pour les entraînements compétiteurs et les compétitions clubs (Interclub) sont fournis par le club ainsi que tous les volants plastiques.
- 9) Les créneaux sportifs, notamment le créneau compétiteur, sont déterminés par le bureau. Chaque joueur peut participer à 2 créneaux/semaine, il peut accéder à un 3^{ème} créneau si le nombre de joueurs le permet. En cas d'affluence sur un créneau, les joueurs devront opérer des rotations régulières.
- 10) Une tenue de sport adaptée à la pratique du badminton et des chaussures de salle sont obligatoires. Il est rappelé que le port du short ou de la jupe est conseillé pendant les entraînements. Il est obligatoire lors des compétitions.
- 11) Les joueurs doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.
- 12) Le club est une association promouvant la pratique du badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. Tout propos anti sportif, injurieux, sexiste ou raciste, tout comportement irrespectueux envers les encadrants et dirigeants pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive sans possibilité de remboursement de la cotisation.
- 13) Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club. Ceci implique de participer à l'Assemblée Générale du club. Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.
- 14) Droit à l'image : les licenciés autorisent la diffusion de leur image prise dans le cadre de la vie du club (entraînement/compétitions/sorties...) et uniquement à des fins de communication et de promotion de la vie du club (Site web, presse, réseaux sociaux). En cas d'opposition à cette diffusion, l'adhérent devra en informer le Président par écrit.
- 15) Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériels ou d'affaires personnels.
- 16) Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité de l'adhérent concerné. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Coupon à rendre avec la fiche d'inscription

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CJF Badminton et en accepte son application.

J'accepte les conditions d'assurances proposées.

A _____, le _____ Signature